

**La place des
jeunes qui
souhaitent
acquérir une
qualification
professionnelle
est en Lycée
Professionnel**

FO LA DIFFÉRENCE FO L'INDÉPENDANCE

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle,
de la Confédération Générale du Travail - Force Ouvrière
6/8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX - Tel : 01 56 93 22 22 - Fax : 01 56 93 22 20 - email : fneccfp@fo-fneccfp.fr

Communiqué

Le ministère de l'Education nationale a rendu public un décret qui permet d'envoyer gratuitement en entreprise et en centre de formation des apprentis des jeunes collégiens scolarisés en classe de 4^{ème} et de 3^{ème}.

La FNEC FP – FO constate que le gouvernement veut faire passer la formation professionnelle sous le joug du MEDEF et des Régions :

- en démantelant l'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des Adultes) et les CIO (Centres d'Information et d'Orientation),
- en préparant la disparition des GRETA avec leur transformation en GIP,
- en annonçant l'alternance pour les lycéens de lycée professionnel en année terminale, mettant en cause l'existence des lycées professionnels, SEGPA et EREA et du corps des PLP.

Le gouvernement s'attaque maintenant aux collégiens. Il répond ainsi aux directives européennes et réintroduit « l'apprentissage-junior » que la mobilisation de la Confédération Force Ouvrière avec les lycéens avait permis de repousser.

Pour la FNEC FP – FO, il existe des établissements publics préparant aux diplômes de l'enseignement professionnel avec des professeurs qualifiés, fonctionnaires d'Etat, ce sont les lycées professionnels. La place des jeunes désirant acquérir un diplôme professionnel reconnu est en lycée professionnel pas en entreprise.

La FNEC FP – FO rappelle qu'avant 1984, il était possible après la classe de 5^{ème} de collège de s'orienter vers un lycée d'enseignement professionnel pour préparer un CAP, diplôme reconnu dans les conventions collectives et les statuts.

Montreuil, le 5 mars 2012